

Domaine Santé

Filière Sage-femme

Art et Sciences Sage-femme 1

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.1001.F.22

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2024-2025

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 10

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module facultatif Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

 Module sur 1 semestre Semestre d'automne Module sur 2 semestres Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

 Français Allemand Anglais

2. Prérequis

 Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé.*https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

 Rôle d'expert-e Rôle de leader Rôle d'apprenant et de formateur-trice Rôle de communicateur-trice Rôle de promoteur-trice de la santé Rôle de professionnel-le Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

- Ab1 à Ab7
- Bb1 à Bb3
- Cb1 à Cb3
- Eb1 à Eb3
- Fb1 et Fb2
- Gb1 et Gb2

Objectifs généraux d'apprentissage :

- Comprendre et connaître le déroulement des consultations prénatales physiologiques, ainsi que les conseils de prévention et promotion de la santé à donner aux femmes enceintes pour favoriser une grossesse physiologique.
- Nommer et connaître les valeurs de référence des examens cliniques et paracliniques lors de la grossesse, à l'accouchement et en suite de couche.
- Comprendre et connaître les éléments significatifs liés à l'accouchement tant au niveau de l'accommodation du fœtus dans la filière génitale qu'au niveau des phases de pré-travail, travail, accouchement et délivrance du placenta.
- Connaître et appliquer les surveillances suite à la naissance et lors de la période du post-partum précoce en apportant des informations de base quant aux contrôles effectués.
- Connaître des notions de l'adaptation néonatale, des soins et des surveillances durant les premiers jours de vie du nouveau-né et mobiliser ses connaissances pour apporter une information personnalisée répondant aux besoins des parents, avec l'aide de la sage-femme.
- Connaître les notions théoriques liées à l'allaitement et soutenir le processus de l'allaitement au sein selon le choix de la personne.
- Mobiliser les connaissances reçues lors des cours, en e-learning, en séminaire dans le cadre d'un jeu de rôle, d'une pratique simulée, d'une démarche de soins en élaborant une première étape dans la démarche réflexive du raisonnement clinique.
- Identifier et apprendre à mobiliser des attitudes relationnelles (empathie, considération positive inconditionnelle et congruence) et des moyens de communication permettant une prise en soin optimale et un accompagnement personnalisé de la famille.

- Identifier et comprendre dans sa pratique le rôle de soutien de la sage-femme dans la relation parents-enfant dans le processus d'attachement en s'appuyant sur un cadre de référence théorique.
- S'approprier les notions de base de santé digitale

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Le module Art et Sciences Sage-femme aborde les champs suivants :

- La grossesse et les consultations prénatales
 - Le suivi de la grossesse physiologique
 - Les consultations prénatales programmées (CPN)
 - L'approche de la relation dans les soins
 - Les modifications durant la grossesse
- La consultation à terme et l'accouchement physiologique
 - La consultation à terme pour l'accouchement
 - L'accouchement
 - Le post-partum immédiat
 - La surveillance fœtale lors de la grossesse, la lecture d'un tracé cardiaque fœtal à l'aide du cardiotocographe.
- La période du post-partum immédiat, précoce et tardif est étudiée tant au niveau maternel/parental qu'au niveau néonatal.
 - Les liens d'attachement parents/nouveau-né
 - Les soins au nouveau-né
 - La physiologie de la lactation
- Les aspects de la santé digitale (e-health) et de développement durable seront introduits dans les enseignements.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux, en distanciel si nécessaire
- Cours-réponses, en distanciel si nécessaire
- Travail personnel en lien avec les vignettes cliniques
- Activités pédagogiques en e-learning
- Séminaire
- Relation professionnelle
- Accompagnement corporel
- Pratique simulée
- Examen clinique (et/ou atelier pratique)
- Autre

Exigences de fréquentation :

Dénomination des temps d'enseignement indiqués dans le plan de cours du module :

- TPR : Temps présentiel recommandé (cours magistraux)
- TPO : Temps présentiel obligatoire (pratiques, séminaires, ateliers, ou autres modalités mentionnées TPO)
- TPC : Temps personnel avec consignes (travail à faire en autonomie avec directives spécifiques)
- TPI : Temps personnel individuel (travail personnel sans consignes, notamment pour les révisions) – ne figure pas sur la planification de cours

Typologie	Périodes
TPO :	26h
TPR :	176h
TPC :	23h
TPI :	75h
Total :	300h

La présence aux cours magistraux mentionnés TPR est vivement recommandée.

La présence obligatoire mentionnée comme TPO est soumise à un contrôle de présences.

Toute absence doit être compensée par l'étudiant.e sans l'assistance des enseignant.es.

Les étudiant.es sont responsables de compenser leurs absences par du travail personnel, sur tout le module. Les enseignant.es ne sont pas tenus d'accompagner les étudiant.es pour la compensation de leurs absences.

Cours dont la présence est obligatoire :

Ces cours sont spécifiquement mentionnés dans votre plan de cours (TPO). Merci de vous y référer. La présence aux séminaires, ateliers, pratiques simulées, jeux de rôle, accompagnement corporel et aux cours de relation professionnelle est obligatoire.

Les absences à ces cours obligatoires doivent être dûment justifiées par des causes majeures évaluées à la responsable de module

(Art 29. Règlement d'études HEdS 2021).

En cas d'absence aux TPO, il faut impérativement informer par courriel (e-mail) la responsable du module le plus rapidement possible.

Dès 3 jours consécutifs d'absence, l'étudiant.e doit faire parvenir par courriel avec un certificat médical au.à la responsable du module et au secrétariat de la filière.

Si les absences cumulées aux cours mentionnés obligatoires (TPO) dans le plan de cours (avec certificat médical/ou non) dépassent 20% du temps de présentiel total du TPO, alors l'étudiant ne pourra pas se présenter à-aux examen(s) finaux. Le calcul des taux d'absence aux TPO, et la communication à l'étudiant.e dépassant les 20% autorisés, sera faite en semaine 6.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'**évaluation** du module repose sur :

A. **Trois contrôles continus** sont prévus durant le module. Le cumul des points des trois contrôles continus, dont les points sont arrondis au 10^e, constitue la note A. La note A équivaut à 50% de la note finale qui sera notifiée dans IS-Academia.

La note globale des évaluations continues (A) doit être supérieure ou égale à E (équivalent à la note chiffrée 4) pour obtenir les ECTS de ce module.

B. **Un examen de type oral** est prévu en fin de module. Ce contrôle oral constitue la note B.

La note B, arrondie au 10^e, constituera 50% de la note finale qui sera notifiée dans IS-Academia. La note B doit être acquise pour obtenir les ECTS de ce module (minimum E, équivalent à la note chiffrée 4).

Période : Semaine 7

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes A et B obtenues. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module

Pas de remédiation

- si la note aux évaluations continues (A) est insuffisante : un complément portant sur les lacunes sera demandé

- si la note à l'évaluation orale (B) est insuffisante : un examen oral portant sur les lacunes sera réalisé

- Modalités : la modalité d'évaluation sera confirmée par courrier
- Période : fin du 2^{ème} semestre

La remédiation permet à l'étudiant.e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Si la note aux contrôles continus (A) ou la note à l'examen final (B) sont évaluées à F, l'étudiant.e ne répète que la partie de la note évaluée à F.

Si les 2 notes (A et B) sont évaluées à F, l'étudiant.e répète le tout (A et B).

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant.e et le.la responsable du module, voire le.la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant.e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Voir *syllabus*

8. Responsable de module

Responsable : Marie-Julia Guittier

Enseignants :

Voir *syllabus*

Descriptif validé le 05.09.2024 par

Catia Nunno Paillard
Responsable de la filière